

5 questions à...

Interview: Matthias Engel
Photo: Id



Thomas Egger

Conseiller national PCS,
directeur SAB

PORTRAIT

Thomas Egger, 50 ans, est conseiller national valaisan depuis juin 2017. Le géographe habite à Viège et se rend tous les jours à Berne, où il contribue à façonner depuis plus de 20 ans la politique fédérale de- puis les coulisses, en tant que directeur du Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB).

Qu'est-ce qui vous a incité, en tant que directeur du SAB, à mettre un deuxième pied dans la politique?

A travers ma carrière professionnelle, je dispose d'un réseau et de connaissances très vastes dans tous les domaines thématiques qui sont importants pour les régions de montagne. Je me réjouis de pouvoir insérer ces éléments activement dans la politique fédérale.

Cela vous incommode que les zones de montagne soient mises en minorité par les citoyens. N'est-ce pas le principe du «qui paie, commande» qui prévaut?

Malheureusement, la compréhension pour les préoccupations des zones de montagne s'amenuise de plus en plus au sein de la population urbaine. Ces zones ne seront pas une réserve naturelle pour quelques

loups. Nous sommes un espace de travail et de vie attrayant. Ainsi, la numérisation peut être une grande opportunité pour nous, par exemple.

Vous ne réclamez pas une augmentation des subventions, mais plutôt une diminution de la bureaucratie.

Un exemple concret: 92% de la superficie de Blatten dans le Lötschental sont protégés. Si la commune veut installer une petite centrale hydraulique pour créer de bons emplois, le projet échoue à chaque fois qu'il faut convaincre une organisation environnementale. La situation est devenue si étriquée que nous sommes en train d'asphyxier.

Reste-t-il encore une chance d'atténuer politiquement les conséquences de la loi sur les résidences secondaires?

Le «oui» à l'initiative a été un coup dur. Nous avons tout de même réussi à apporter des corrections à son aménagement. Cependant, la loi contient encore des défauts de conception. C'est pourquoi nous allons proposer de nouvelles corrections le moment venu.

Quel danger émane du durcissement de la Lex Koller?

Le Conseil fédéral aimerait de nouveau, entre autres, soumettre à approbation la vente de biens immobiliers à des personnes résidant à l'étranger. Cela toucherait particulièrement durement le tourisme, dont les projets phares comme la station à Andermatt. Le Conseil des Etats a déjà refusé le durcissement de ce point. Le plus incompréhensible demeure que la conseillère fédérale compétente veuille l'inclure à tout prix dans les débats.